

In memoriam : Danitza Stefanovitch

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 488

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tions acquises. Les institutrices mariées avant l'entrée en vigueur de la loi du célibat seront considérées comme démissionnaires au cas où elles seront encore mariées « au 1^{er} mai 1943 ».

L'Etat leur accorde donc encore huit ans de vie conjugale. Au bout de ce délai, les institutrices ont le choix entre la démission et le divorce.

Le problème est de savoir de quel droit l'Etat peut assumer la charge de diriger les consciences et de régler la morale privée, par de tels dilemmes. Il est passionnant, parce que son enjeu, c'est toute la liberté.

Il nous plaît de voir M. Grellet invoquer en faveur de notre thèse des arguments de cet ordre. Car c'est prouver à tous ceux qui nous combattent, à toutes celles qui nous critiquent, que ce que nous défendons depuis si longtemps avec tant d'ardeur, ce ne sont pas des intérêts matériels ou des égoïsmes personnels. C'est bien davantage. C'est la cause de la liberté.

* * *

Ajoutons qu'un groupe d'institutrices primaires réuni à Lausanne, a voté une protestation contre le projet de loi en question. Ce groupe s'élève avec force contre la disposition qui obligerait l'institutrice à démissionner en se mariant, et spécialement contre la clause forçant les institutrices mariées en fonctions à quitter leur classe au plus tard en 1943.

« La crise économique ne sera pas conjurée, dit leur protestation, en brisant ainsi la carrière de cent cinquante femmes fonctionnaires expérimentées et consciencieuses, et la mesure envisagée va à l'encontre du bien de l'école et de l'enfant. Les institutrices vont de l'avant avec confiance, sachant qu'elles peuvent compter sur l'équité et le bon sens des pères de famille et des législateurs. »

Le Comité de la Société pédagogique vaudoise, de son côté, s'associe à cette protestation; il ne peut admettre la révision prématurée de la loi sur cette question de principe: le mariage de l'institutrice. A ce moment-là, le débat sur cette question a passionné l'opinion publique et a abouti au rejet de la démission forcée en cas de mariage, par 92 voix contre 36. Les institutrices en cause, dit-il, n'ont pas démerité depuis 1929. La situation qu'elles occupent actuellement doit leur être assurée jusqu'à l'âge de leur retraite.

✱

Considérations d'ordre fédéral...

Sous la pression des vigneron, menaçant d'une initiative populaire, le Conseil Fédéral a renoncé à prélever l'impôt — de 5 centimes par litre de vin — dès 1937, constatant qu'il est pratiquement presque impossible de faire supporter cet impôt par le consommateur.

Sous la pression des brasseries, on semble vouloir renoncer à prélever un impôt spécial sur la bière.

Sous la pression de l'Union centrale des producteurs suisses de lait, l'augmentation du prix du beurre de cuisine de 40 centimes par kilo, a été maintenue, pour contrebalancer la diminution de la subvention fédérale, et cela malgré les protestations des grandes organisations féminines.

On se demande par quelle magie secrète les réclamations des uns arrivent à faire pression, alors que celles des autres restent lettre morte? ... A. L.

La vie politique

Au Grand Conseil neuchâtelois

Session pénible et triste du 17 au 19 novembre où il n'a guère été question que des difficultés financières dans lesquels se débattait le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, qui s'évertuent à y remédier et à sauver la situation et l'honneur du pays. Ce n'est point dans ce journal-ci qu'il convient d'étaler les misères de notre pauvre canton. Signalons simplement un exemple des moyens envisagés pour assainir nos finances.

Le Fonds de retraite du corps enseignant primaire est pour ainsi dire en faillite et a besoin d'une refonte totale. Que faire? C'est bien clair: réduire les pensions, en appliquant « le seul principe qui paraît équilibré: servir des rentes en proportion des apports de chaque assuré ». On réduira donc les dites rentes de 7 % à 19 %. Par bonheur, il s'en trouve toute une catégorie dans les-

quelles on peut tailler plus largement, soit du 23 % au 35 %. Cette catégorie-là, vous l'avez deviné, c'est celle des institutrices. Cela est équitable, étant donné les risques que fait courir à la caisse la longévité féminine. Les institutrices, il est vrai, grèvent la caisse, non seulement de leurs pensions personnelles, mais aussi de celles dues à leurs veuves et à leurs orphelins. A cela, il n'y a rien à dire, car la solidarité veut que les institutrices y contribuent. (Celles-ci payent une cotisation annuelle de 300 fr. et leurs collègues masculins, de 330 fr.; le traitement féminin maximum n'atteint en aucun cas le minimum masculin).

Ce projet répond si bien aux vœux des intéressés auxquels il a été soumis qu'il a été accepté par eux, au scrutin secret, à l'unanimité moins 14 voix. Comment un député, M. Pellaton (P. n.) a-t-il pu déclarer qu'on avait fait pression sur les institutrices pour l'accepter?... Et comment quelques-unes d'entre elles ont-elles eu l'idée de consulter un expert sur les risques supérieurs qu'elles font

courir à la caisse?... Ce nouvel expert a formulé quelques objections, mais qui n'ont pas tenu devant les explications qu'on lui a fournies...

Tel quel, le projet a été renvoyé à une Commission, qui l'examinera en toute diligence.

Par ailleurs, en étudiant le budget, un député, M. E. Béguin (P. n.) s'est ému du nombre d'institutrices sans emploi, et il a proposé en conséquence... d'avancer l'âge de retraite des institutrices. Malheureusement ce serait le Fonds de retraite qui en pâtirait, et cela demande réflexion.

Disons encore qu'au début de l'ordre du jour figurait la nomination d'un membre assesseur de l'Autorité tutélaire du district de Neuchâtel. Ainsi que les y autorise la loi sur l'organisation judiciaire, l'Union féministe pour le Suffrage, les Amies de la Jeune Fille et la section neuchâteloise de la Société d'Utilité Publique des Femmes suisses y ont présenté la candidature de Mme Louis Michaud, bien connue et appréciée par son travail social. Leur lettre a été lue, et si de bonnes raisons peuvent militer en faveur de tel ou tel autre candidat, il ne s'est pas trouvé un député pour dire que cette candidature lui méritait aussi d'être considérée. Les journalistes eux-mêmes, citant 5 ou 6 autres pétitions, n'ont généralement pas jugé la nôtre digne d'être mentionnée. Décidément, dans ce monde où tant de choses chancellent, il y en a pourtant qui restent fermes comme le roc, et la « solidarité » masculine n'est pas près d'abdiquer. E. P.

Les femmes et la paix

Les Résolutions du Conseil International des Femmes (Suite)

1. Gaz toxiques.

Le Conseil International des Femmes approuve pleinement les protestations du corps médical des différents pays contre l'emploi des gaz toxiques en temps de guerre, comme étant condamnable à tous points de vue, causant des souffrances indescriptibles, tant physiques que morales, et prie les Gouvernements de tous les pays de défendre cet usage en accord avec la Convention de la Société des Nations.

2. Organisation de la Paix par un renforcement de la Société des Nations.

Le Conseil International des Femmes affirme à nouveau son horreur de la guerre et sa foi inébranlable dans la collaboration internationale pour assurer la paix et la prospérité de toutes les nations.

Au moment où de graves crises politiques et économiques agitent le monde, le Conseil International des Femmes estime qu'il est urgent d'utiliser ces événements pour organiser rationnellement la paix par un renforcement de la Société des Nations, basé sur le principe de la représentation des Etats membres ayant tous les mêmes responsabilités et les mêmes droits. Le Pacte de la Société des Nations doit être interprété en ce sens à la lumière des événements actuels.

Le Conseil International des Femmes estime que les conditions essentielles de la Paix sont:

- a) Le redressement des injustices, nationales, économiques et politiques, par des moyens pacifiques et le développement des services économiques et autres de la Société des Nations, préparant ainsi
- b) La réduction et la limitation effective des armements par des accords internationaux.
- c) La responsabilité collective en vue d'une assistance mutuelle pour empêcher la vio-

¹ Voir le numéro précédent du Mouvement.

lation de la paix, ou le manquement aux obligations prises en vue du désarmement.

d) Le respect des engagements des traités.

Le Conseil International des Femmes demande aux Gouvernements de créer tous les organismes nécessaires à la réalisation de ces vœux.

3. Paix mondiale.

Le Conseil International des Femmes, convaincu que la Société des Nations a besoin d'être soutenue par des opinions publiques éclairées, demande à ses Conseils Nationaux d'user de toute leur influence pour maintenir la confiance dans la Société des Nations afin d'augmenter son rayonnement et sa puissance d'action.

4. Renforcement de l'organisation internationale.

Le Conseil International des Femmes, soucieux de toutes les difficultés qui font obstacle à la Paix, prie les Conseils Nationaux d'appuyer auprès de leurs Gouvernements respectifs toute mesure de nature à renforcer l'organisation internationale, et à empêcher que les intérêts privés ne fassent obstacle à l'intérêt général, notamment en ce qui concerne la fabrication, la vente et l'exportation des armes.

5. Répartition des matières premières.

Le Conseil International des Femmes, constatant que le développement des efforts pacifiques entre les nations exige que l'on s'efforce sans retard de résoudre les problèmes économiques se rapportant aux marchés et à la répartition des matières premières afin d'amener une distribution plus équitable des ressources du monde,

1) Conjure la Société des Nations de faire les enquêtes préalables nécessaires pour servir de base à une nouvelle discussion internationale de ces questions.

2) Recommande aux Conseils Nationaux de prendre toutes les mesures possibles pour encourager l'étude officielle et officielle de ces questions dans leurs pays respectifs, et d'obtenir de leurs gouvernements une action internationale en ce sens.

IN MEMORIAM

Danitzta Stefanovitch

Une perte bien cruelle vient de frapper les membres féminins du Secrétariat de la Société des Nations, en la personne de l'une des leurs, Danitzta Stefanovitch, emportée l'autre semaine par une maladie qui ne pardonne pas, et contre laquelle elle avait lutté avec un courage héroïque, reprenant chaque fois son poste et son travail dans les intervalles des atteintes de son mal.

C'était une nature charmante et séduisante. Bonne, généreuse, gaie, optimiste et enthousiaste, toujours vibrante de vie et d'entrain, elle joignait à l'attrait du caractère slave tout ce qu'avait pu lui apprendre, non seulement de longs séjours d'études à l'étranger, mais encore la rude école de la souffrance. Née en Yougoslavie, elle était toute jeune, seize ans à peine, quand la guerre éclata, quand sa ville natale fut envahie, quand elle dut fuir avec les siens devant l'ennemi, ne sachant pas quel pain elle mangerait le soir, ni sous quel toit elle coucherait la nuit... Ce sont là des expériences qui marquent indélébilement une vie. Réfugiée en France avec les siens, Mlle Stefanovitch avait regardé en face les difficultés de l'exil, et vaillamment travaillé, à l'Ecole serbe de commerce d'Aix-en-Provence d'abord, à la Sorbonne ensuite. Et ses grades conquis, et son pays libéré, elle y était retournée, heureuse d'apporter son concours à l'œuvre immense et urgente de réorganisation nationale qui s'imposait.

Mais toutes les souffrances de sa première jeunesse lui avaient inspiré l'amour profond de la paix, le désir intense de la coopération internationale, si bien qu'elle n'hésita pas, — c'était

Figures et portraits de femmes

I. Eglantyne Jebb¹

(1876-1928)

Une enfance heureuse, auprès de parents dont la générosité dans l'assistance d'autrui lui fut un exemple; une jeunesse active, studieuse, à Oxford, à Londres, à Cambridge, mais que satisfaisaient incomplètement des dons littéraires et poétiques pourtant brillants; puis dix années, les dernières de sa vie, pendant lesquelles s'épanouit sa vocation sociale, son œuvre fervente en faveur de l'enfance. Et le nom d'Eglantyne Jebb s'inscrit dans l'histoire. Il fait un avec ses fondations: le *Save the Children Fund* et l'*Union internationale de secours aux enfants*; témoin touchant à travers les âges, il est adopté par un petit village albanais construit pour des réfugiés: Xhebb, forme albanaise de Jebb. Enfin, il s'attache à cette sorte de « Charte de l'enfance » qu'elle fut la première à élaborer, et qui, sous le nom de « Déclaration des droits de l'enfant » ou « Déclaration de Genève », reçut l'adhésion de la Ve Assemblée de la S.D.N., en 1924, suivie de celle d'importantes corporations nationales et de personnalités dirigeantes de nombreux pays. C'est par cette « Déclaration de Genève » que Miss Jebb établit « des principes valables pour le monde entier, et reconnaissant les droits inaliénables de chaque enfant à son complet développement physique, moral et intellectuel ».

¹ ALICE SALOMON: *Eglantyne Jebb*. Une brochure de 54 pages. Prix 1 fr. Les douze exemplaires, 10 fr. Edition Union internationale de Secours aux enfants, Genève.

C'est donc la guerre avec ses horreurs et ses ruines, qui, lui traçant des devoirs qu'elle éleva dans sa générosité d'âme jusqu'à l'apostolat, mit au premier plan la personnalité si riche et si forte d'Eglantyne Jebb.

Courage, foi, enthousiasme, dévouement, indépendance de pensée, énergie invincible, autorité, ces facultés essentielles jointes à une intelligence supérieure qui savait voir grand et embrasser les problèmes dans leur ensemble, se trouvaient réunies en elle et imprimèrent à son action l'élan irrésistible qui gagna le monde.

Fort de la conviction que l'enfant, à côté de la génération d'hommes qui s'entreteint, est la grande victime de la folie guerrière, elle s'attacha de toute sa volonté à « sauver le monde à venir », à secourir les petits et à leur préparer des conditions de vie qui leur permettent de devenir des citoyens sains et utiles. « Persuadée que tout être doué d'une sensibilité normale aidera à sauver les enfants de la mort par la faim », le 29 mai 1919, au cours d'une assemblée convoquée à l'Albert Hall, elle créait, avec la collaboration de sa sœur, le *Save the Children Fund*, dont l'unique tâche était: « Sauver autant d'enfants que possible », et l'unique principe: « Agir sans distinction de nationalité, de religion, de race ou de classe ».

Il fallait agir rapidement, largement. En Europe centrale, cinq millions de petits étaient menacés par la famine; des mères tuaient leurs bébés, des vieillards se suicidaient pour céder leur part de vivres aux jeunes, des milliers d'enfants étaient rachitiques ou tuberculeux en Allemagne, dans les départements envahis de France;

la Serbie, ruinée, comptait un demi-million d'orphelins de père.

Miss Jebb organisa la propagande par des conférences, des expositions sur la situation des pays en détresse. Sous son impulsion, en 1920-21, 300 comités locaux étaient déjà créés en Grande-Bretagne; les Eglises, les partis, toutes les couches de la population étaient appelés à collaborer; l'intérêt des jeunes pour les jeunes était sollicité; les organisations ouvrières ne lui ménageaient pas leur aide; elle obtenait l'appui du pape Benoît XV.

Mais la généreuse entreprise d'Eglantyne Jebb rencontrait des oppositions: celles inspirées par les haines de guerre encore vivaces, qui faisaient prétendre que soutenir le *Fund*, c'était afficher des convictions pro-allemandes ou pro-bolchéviques; celles inspirées par le doute qui, devant l'immensité de la tâche, la jugeait impossible, et prêchait l'abandon.

Les faits furent plus éloquentes. En août 1921, le *Save the Children Fund* avait recueilli un million de livres sterling; dans les six années qui suivirent, il en recevait quatre autres millions. Quelle sanction et quel encouragement!

Comme des mouvements analogues avaient pris naissance, notamment en France, en Suède, en Suisse, Miss Jebb provoqua leur groupement avec le *Fund* en un organisme international permanent, avec siège à Genève: l'*Union internationale de secours aux enfants*, « afin de coordonner l'action de secours dans toute l'Europe ». L'assemblée constitutive eut lieu à Genève le 6 janvier 1920, dans cette salle de l'Athénée où fut créée, un demi-siècle auparavant, la Croix-Rouge, avec laquelle le nouvel organisme ne tarda pas

à se mettre en liaison, comme aussi avec la S. A. N. et le B. I. T.

L'Union fit de l'assistance aux enfants nécessaire une *responsabilité mondiale*, et l'entraide ne fut pas motivée uniquement par des raisons humanitaires, mais aussi par la volonté du monde. Car c'était bien une des plus ardues convictions de Miss Jebb que « le secours aux enfants était le moyen le plus efficace d'apporter la paix ». Une de ses expressions préférées était: *supernational*. Elle proclamait: « Nous devons comprendre que nous sommes d'abord des êtres humains, et ensuite seulement des membres d'une nation; que nous avons envers l'humanité certaines obligations fondamentales qui passent avant les obligations envers notre propre pays. Nos devoirs envers les enfants entrent dans cette catégorie. »

De nouveaux dévouements jaillirent: hospitalité offerte par la Bulgarie, si appauvrie, à des réfugiés russes; apaisement de la famine de 1921-1923 en Russie; aide aux Grecs réfugiés de Turquie; etc., etc. Mue par une force nouvelle, grâce à la fondation de l'Union internationale, l'action de secours, de passagère et accidentelle, devint un travail permanent de prévention, une œuvre de protection, d'éducation de l'enfance.

Puis, les misères de l'après-guerre s'atténuaient en Europe, Miss Jebb, dans les années 1924-28, porta ailleurs son attention compatissante. Ses appels retentirent en faveur des enfants en Chine, en Perse, en Egypte, en Afrique, aux Indes occidentales au Japon. Il y a partout, hélas! de l'enfance malheureuse, de l'exploitation allant parfois jusqu'à l'esclavage.

Comment tant d'activité a-t-elle pu prendre

en 1924, — à quitter le poste important qu'elle occupait dans une grande banque de Belgique pour venir à Genève travailler pour la Société des Nations, encore bien près de ses débuts. C'est là que nous l'avons connue, c'est là qu'elle vient de mourir.

Tout idéal en se réalisant s'altère

a dit le poète. Et comme tant d'autres, comme presque toutes celles qui viennent à Genève portées par un haut enthousiasme, Danitz Stefanovitch connut des heures de découragement et de solitude. C'est qu'il n'est pas toujours facile de travailler pour la paix, et c'est que ce travail immense et jamais achevé se concrétise forcément en des besognes souvent bien administratives et bien sèches. Et puis, Genève était loin, si loin de son pays, de sa famille, de tous ceux auxquels l'unissait une tendre affection, et la vie y était si différente, et elle y connaissait si peu d'amis... C'est là d'ailleurs l'histoire commune si profondément triste de tant de celles qui, sans se plaindre, vivent solitaires dans la ville des Nations.

Mais Danitz, si elle n'avait pas d'amis en arrivant à Genève, s'en créa. Une nature comme la sienne était faite pour attirer les sympathies, les affections. « Comment, disait, lors de ses obèques, un membre du Secrétariat parlant au nom de tous ses collègues, comment ne pas aimer cet être vibrant, plein de foi, toujours prêt à servir, à soigner, à lutter, et qui suscitait ainsi autour de lui les plus beaux dévouements ? » Et des amitiés profondes, presque maternelles, des amitiés de sœurs, l'entourèrent jusqu'à son dernier soupir. Ce sont celles-là qui souffrent maintenant cruellement de son départ, qui souffrent du silence dans son bureau, de la place vide derrière sa table à écrire, et c'est à celles-là toutes que nous disons ici, nous qui avons connu Danitz Stefanovitch, dans ce journal qu'elle lisait parfois, notre plus chaude et compréhensive sympathie.

E. Gd.

Une Baloise à l'honneur

Dans l'article sur le Conseil International des Femmes à Dubrovnik, paru ici même, il y a quinze jours, j'ai mentionné la nomination à la vice-présidence du C. I. F. d'une Suissesse, M^{lle} Elisabeth Zellweger, la féministe baloise bien connue.

Cet hommage rendu à notre compatriote est l'aboutissement du travail dévoué et persévérant que M^{lle} Zellweger a depuis de nombreuses années consacré à la cause des femmes. Les féministes suisses sont particulièrement heureuses de l'honneur ainsi fait à leur pays.

En outre M^{lle} Zellweger vient d'être appelée à présider la Commission de la Presse du C. I. F., ce qui lui donnera l'occasion de développer la collaboration internationale entre les femmes journalistes de tous les pays.

A ce double titre nous la félicitons chaleureusement.

Dr. Renée Girod.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

place dans un si court laps de temps? comment la constitution si délicate d'Eglantyne Jebb a-t-elle trouvé la force d'assumer une si lourde charge? La volonté seule soutenait sa frêle personne, qui faisait une si profonde impression lorsqu'elle paraissait en public: «... La figure fine, longue et d'une minceur surnaturelle où l'on ne voyait que les yeux d'un bleu profond, des yeux qui, par contraste avec le corps si faible, rayonnaient d'une force étrange, elle donnait souvent l'impression qu'il y avait là, non pas un corps humain, mais seulement l'image d'une âme supramatérielle », écrit une de ses collaboratrices. Elle était bien la *white flame*, « la flamme blanche » comme on la nomma.

Atteinte d'une maladie de cœur, elle passa ses derniers mois en clinique, continuant à solliciter des fonds, à faire des projets. Elle mourut le 17 décembre 1928, après dix années d'une tâche pour laquelle, trop exigeante de ses forces, elle avait délibérément fait le sacrifice de sa vie.

MAY BORLOZ.

Une inspiratrice: Marie Rosny

La compagne du grand écrivain, Rosny aîné, vient de mourir ayant dépassé la soixantaine. Peu de femmes d'auteurs ont exercé aussi bien qu'elle leur dur métier; peu d'entre elles ont su être à la fois la collaboratrice, l'épouse intelligente et dévouée, l'amie sûre de tous les jours,

Les femmes et l'Administration publique

(Suite)¹

Salaires. Le principe du salaire égal, sans distinction de sexe pour un travail égal, principe admis dans l'Organisation administrative des services internationaux, est en vigueur dans les pays suivants: Brésil, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, Italie, Hollande, Pologne, Tchécoslovaquie, U. R. S. S. et Suisse (pour les fonctionnaires fédéraux). En France et en Belgique, où l'égalité des salaires est admise pour des postes obtenus par concours mixte, il existe un grand nombre d'autres postes, auxquels les candidats accèdent par une voie différente selon le sexe, et pour lesquels les salaires sont établis sur une base différente. En Grande-Bretagne, en Norvège et en Suède, l'égalité dans les salaires est inconnue. Beaucoup de pays connaissent des dispositions spéciales concernant les pensions et allocations pour les couples de fonctionnaires.

Conservation du poste au mariage, ou démission forcée. De tout temps, les organisations de quelques États, notamment celles des pays britanniques, ont eu comme règle statutaire la démission des fonctionnaires mariés. Vers 1920, cette règle avait disparu de l'Europe centrale; aujourd'hui elle y est rétablie et appliquée intégralement. En Allemagne, institutrices, femmes médecins et dentistes de caisses d'assurance, sont licenciées au moment de leur mariage. Cependant, dans sa circulaire de novembre 1933, le Ministre de l'Intérieur, se référant à une série de plaintes, rappelle qu'une fonctionnaire mariée ne peut être congédiée que si son entretien matériel est assuré d'une manière durable. Dans beaucoup de pays, nous voyons la notion du gain-pain primer la notion du service de l'État, ou de compétence dans la fonction. Plusieurs législations, notamment celles des Pays-Bas, stipulent que la démission forcée s'applique également aux femmes fonctionnaires vivant en union libre. Les femmes, soutiens de famille, en sont cependant exceptées. En Hollande, il est même possible d'engager comme fonctionnaire une femme mariée, si elle a dépassé l'âge de 45 ans, ou lorsque les travaux administratifs peuvent être exercés à domicile ou dans un local donnant accès au domicile conjugal par une communication intérieure, etc.

En Pologne, l'essai d'introduire la démission forcée de la fonctionnaire mariée souleva de telles protestations, que la publication du décret fut suspendue.

En Suède, il existe une disposition ancienne selon laquelle les femmes, mères, tantes ou autres personnes responsables, ayant à élever des enfants de moins de 15 ans, peuvent être mises en disponibilité complète ou partielle pour le temps que l'autorité compétente estime convenable. Cette clause n'a cependant été appliquée que rarement. (Heureusement ! *Red.*)

En France, U. R. S. S., Italie, Norvège, Finlande, et Danemark, les fonctionnaires mariés restent en fonction. En Tchécoslovaquie, l'Administration des chemins de fer est encore soumise à un ancien règlement autrichien, aux termes duquel les femmes fonctionnaires doi-

¹ Voir le No 484 du *Mouvement*.

et si peu mondaine qu'elle fût, l'experte maîtresse de maison accueillant les débutants intimes avec une souriante bonté, et groupant dans ses salons des écrivains, des artistes et des savants. Parmi les plus assidus, Marius et Ary Leblond, Charles Gémiaux, Alphonse de Chateaubriant, le physicien Jean Perrin, le mathématicien Emile Borel, et beaucoup d'autres personnalités encore qui entouraient le vieux maître, le président de l'Académie Goncourt, le grand-officier de la Légion d'honneur.

Inspiratrice et collaboratrice, jusqu'aux dernières heures de ses forces, elle dicta ou recopia les feuillets manuscrits de Rosny, et elle prit toujours sa part de ses travaux et de ses soucis. Les écrivains qui briguaient le prix Goncourt la redoutaient un peu, car ils savaient qu'elle lisait d'abord et signalait à l'académicien les œuvres lui paraissant les plus dignes d'obtenir le prix. Ils savaient aussi que, si bonne qu'elle fût, elle ne donnait son amitié et son approbation qu'à bon escient, et était sans indulgence pour tout ce qui offusquait son goût de propreté et de probité intellectuelle.

Aux jeunes écrivains à leurs débuts, malchanceux ou désargentés, M^{me} Rosny témoignait une touchante bonté allant d'encouragements amicaux au réconfort de succulents repas. Sans pose et sans formalisme, elle avait su conserver à ses réceptions un caractère de simplicité cordiale dont elle avait peut-être pris le goût dans son haut Jura natal. Marie Borel était née, en effet, à La Chaux-de-Fonds, d'une vieille famille du terroir, et il me souvient avoir admiré autrefois sa juvénile et piquante beauté.

Elle avait su conserver son charme sous ses che-



DE-CI, DE-LÀ

Un film féministe.

Signalons aux lecteurs du *Mouvement* un film excellent, tant par son exécution que par son scénario *Hélène*, tiré du roman de Vicky Baum *Hélène Wilfur*, remarquablement interprété par Madeleine Renaud et Constant Rémy.

C'est le plus féministe des films qu'il m'a été donné de voir, et bien supérieur à toutes les bandes de propagande que nous avons élaborées parce qu'il ne prêche pas et ne moralise pas. C'est l'éloge, combien discret et éloquent, de l'intellectuelle courageuse et débrouillarde, femme quand même, qui accepte avec le sourire les responsabilités, les soucis, les peines, le travail, les coups du sort, tandis que le jeune homme lâche, dépourvu de sens moral, faillit, fuit les responsabilités des devoirs les plus élémentaires vis-à-vis de sa propre famille comme vis-à-vis de celle qu'il aime, et se réfugie dans la mort.

S. B.

Parce que l'homme est le protecteur naturel de la femme.

Le Grand Conseil vaudois a voté, à une forte majorité, dans un premier débat, l'article 21 de la nouvelle loi vaudoise sur le chômage, qui dit ceci: « Lorsque les conditions sociales et familiales justifient cet appui, l'Etat peut faciliter le remplacement, dans l'industrie, de la main-d'œuvre féminine par des ouvriers au chômage ».

Car on sait que les femmes, pour vivre, n'ont besoin que de l'air du temps et d'un peu d'affection...

S. B.

Les timbres et les cartes de « Pro Juventute ».

Avec décembre réapparaissent sur notre table les timbres et les cartes de *Pro Juventute*, que l'on nous demande de recommander à nos lecteurs, ce que nous faisons bien volontiers. D'abord, parce que le but auquel tendent ces efforts pour récolter des fonds est excellent en lui-même: quoi de plus préoccupant, en effet, en ces temps de crise que la santé morale et phy-

sique de tant d'adolescents et d'adolescentes? et toutes les œuvres d'assistance et de prévoyance post-scolaire pour la jeunesse nécessiteuse (orientation professionnelle, bourses d'apprentissage, aide aux jeunes chômeurs, aux jeunes arriérés, malades et débiles, sain emploi des loisirs, alberges de jeunesse, etc.) ne sont-elles pas tout spécialement nécessaires durant la période déprimante, et trouble parfois, que nous vivons?

En second lieu, nous recommandons avec plaisir cartes et timbres, parce qu'ils témoignent cette année d'un réel effort artistique. Cela, qu'il s'agisse des paysages connus, des mièvres souriants ou des charmantes petites vues de style ancien des cartes postales; cela aussi en ce qui concerne les timbres-poste, qui continuent la jolie série de nos costumes cantonaux. Et nous sommes tout spécialement reconnaissants à *Pro Juventute* d'avoir cette année-ci interverti l'échelle des prix de ces timbres, si bien qu'au lieu d'être toujours obligées d'envoyer à nos amies féministes de l'étranger la grosse tête chauve d'un vieux Monsieur que personne ne connaît, nous aurons bien davantage de plaisir à affranchir notre correspondance internationale avec le joli timbre bleu de la gracieuse Zurichoise...

Et ceci nous amène à toucher un point sur lequel nous ne nous laissons pas d'insister chaque année: pourquoi, et puisque l'un de ces timbres surchargé est toujours consacré à une personnalité suisse, cette personnalité est-elle toujours un homme? N'y a-t-il pas dans notre histoire de femmes de valeur dont la physionomie mériterait d'être mise en valeur pour le moins autant que celle de ce musicien Naegeli, qu'un communiqué émanant de *Pro Juventute* lui-même qualifie de « bonne tête »? Sans remonter jusqu'à Gertrud « la Stauffacherin » ou à la Mère Royaume de l'Escalade de Genève (qui seraient certes plus décorative que ce brave Naegeli!) combien d'éducatrices, de femmes-auteurs, de fondatrices d'œuvres, d'inspiratrices de réforme touchant à l'enfance, ne trouverions-nous pas au cours de ces derniers siècles à proposer pour l'émission de 1937 de *Pro Juventute*! Faut-il rappeler que les États-Unis ont honoré, cet été, par un timbre spécial, la mémoire de la pionnière du suffrage féminin outre Atlantique, Susan Anthony? Nous n'en demandons pas autant, nous féministes suisses, qui nous contenterions fort bien d'une M^{me} Necker de Saussure. Puisqu'elle écrit, il n'est pas inutile de le rappeler, *l'Education progressive*.

E. Gd.

vent déclarer leur intention de se marier, et adresser une demande, si elles ont le désir de conserver leur emploi. Cette demande n'est pas toujours agréée, mais le mariage sans déclaration préalable est un motif de renvoi.

Les règlements exigeant la démission prévoient généralement un arrangement au sujet du droit à la pension de retraite. Ou bien les sommes versées jusqu'au moment du mariage sont restituées à la démissionnaire, ou alors celle-ci reçoit à l'âge prévu pour la retraite une somme proportionnée à ses années de service. Les difficultés financières de la trésorerie des États ont entraîné un grand nombre de mesures relatives aux cumuls. Ici ce sont les allocations familiales et les indemnités de logement versées à l'un des époux seulement; là, il est déduit un pourcentage de la pension

de l'épouse, lorsque le mari a lui-même droit à une pension de retraite. Ce chapitre soulève des problèmes nombreux quant à la dignité morale de la femme, à l'avenir de l'activité féminine dans les fonctions publiques, et surtout quant à la formation professionnelle de la jeune fille.

Dans les pays qui admettent la fonctionnaire mariée, on cherche à faciliter aux époux la vie en commun dans une même localité. Bien qu'il n'existe pas beaucoup de dispositions légales à ce sujet, les Ministres ou Comités dont dépendent les engagements du personnel prêtent attention à la solution du problème de domicile.

Congé de maternité et autres avantages qui peuvent être accordés aux fonctionnaires mères de famille. Bien que la Convention de

Les employées de cinéma sont liées à notre existence. Nous nous laissons guider par elles dans l'obscurité des salles où nous nous délassons un instant. Elles font partie de nos loisirs. Rarement nous pensons qu'elles aussi doivent calculer plus que d'autres, qu'elles aussi ont droit à une vie pleine et harmonieuse.

Celles d'un grand cinéma à Genève, travaillant tous les soirs de 8 h. à 11 h. 30 et les jeudis et dimanches après-midi de 2 à 5 h. 30, n'ont aucun fixe. Une ristourne de 5 ct. par friandise vendue leur est alloué et on compte fortement sur le pourboire.

Comment ces femmes peuvent-elles vivre? Comment ces femmes vivent-elles? Comment vivent celles qui gagnent 30 fr. par mois plus la ristourne et le pourboire, et celles qui, à part le pourboire et la ristourne, reçoivent 50 fr. par mois dans deux autres cinémas, sans un jour de congé, et enfin celles d'un autre encore, qui en plus du pourboire et de la ristourne gagnent 16 fr. par semaine avec un jour de congé par semaine.

Voici pour les placeuses.

Et celles qui ont une lourde responsabilité, les caissières. Sont-elles beaucoup plus privilégiées?

Dans le premier de ces cinémas, 125 fr. par mois. Dans les deux suivants enfin la directrice d'un quatrième reçoit 160 fr. La caissière d'un autre encore ne travaille que le soir, touche 65 fr. par mois.

L'aide caissière d'un grand cinéma, tous les jours présente de 2 h. 30 à 6 h. 30 et tous les deux soirs de 8 à 11 h., se contente de 20 fr. par semaine.

Glané dans la presse...

Salaires féminins : placeuses et caissières de cinéma

Notre confrère Femmes (édition suisse-romande) s'est livré à une petite enquête sur le taux de quelques salaires féminins à Genève, dont nous détachons ce qui suit :